

Annexe n°1 Diagnostic

I. Méthodologie de diagnostic

Pour chacun des 59 collèges, un diagnostic individualisé a été établi recensant :

- la localisation du collège, sa carte scolaire et les projets en cours impactant les mobilités (projets sur le bâtiment, autres projets pédagogique lié à la mobilité) ;
- l'état des lieux de l'offre de stationnement des engins de déplacements personnels ;
- l'analyse de l'environnement proche de l'établissement du point de vue des modes actifs ;
- cartographie des infrastructures cyclables sur un périmètre de 500 m ;
- présence d'autres d'équipements publics à proximité du collège ;
- l'analyse des besoins en stationnement des engins de déplacements personnels issus :
 - o d'un entretien avec le chef d'établissement ;
 - o du résultat de questionnaires diffusés par les chefs d'établissements auprès des parents d'élèves et personnels.

II. Synthèse de diagnostic

A. Une offre de stationnement des engins de déplacement personnel hétérogène

Il existe 3 994 places pour 31 549 élèves, ce qui correspond à un taux d'équipement de 12 % des élèves.

Un équipement en stationnement des engins de déplacements personnels pour les collégiens très hétérogène en nombre de places disponibles sur le territoire breillien :

- de 3 % à 24 % pour les collèges rennais ;
- de 0 à 46 % pour les autres collèges ;
- des équipements pour les personnels majoritairement mutualisés avec ceux des collégiens.

Une offre de stationnement offrant un premier niveau de sécurité et de confort mais perfectible :

- des espaces de stationnement situés dans l'enceinte du collège à une exception près ;
- pour quelques collèges : des incivilités et des équipements dégradés ;
- 88 % des collèges équipés de supports ne permettant pas d'attacher les vélos avec une sécurité optimale.

Peu d'offre de stationnement des autres engins de déplacements personnels : 14 % de collèges équipés de stationnements dédiés aux trottinettes.

B. Un potentiel de mutualisation des besoins en stationnement pour certains collèges

En portant un regard sur l'analyse de l'environnement proche des collèges, 22 collèges se situent à moins de 100 m d'un autre équipement public pouvant présenter également des besoins de stationnement des engins de déplacements personnels. La mise en place d'espaces de stationnement mutualisés pourrait s'inscrire dans l'objectif de mutualisation des bâtiments scolaires souhaitée par le Département dans les conventions signées en 2024 avec les établissements publics locaux d'enseignement.

Quelques collèges ont déjà engagé des réflexions pour identifier des emplacements sur le domaine public pour le déploiement d'espaces de stationnement.

C. Un potentiel d'usages des mobilités actives important

Pour les Collégiens	Pour les Personnels
<ul style="list-style-type: none">• La marche constitue un mode de déplacement important des collégiens résidant sur <u>la commune hôte</u> du collège• 52 % des élèves résident à moins de 3 km du collège, ce qui représente un potentiel d'usage important. A noter que seuls les collégiens résidant à plus de 3 km peuvent bénéficier du transport scolaire organisé par la Région.• Un usage du <u>vélo différent</u> selon la densité du territoire, la carte scolaire du collège et la présence d'infrastructures cyclables• un usage de la trottinette plus important pour les collégiens résidant en territoire dense	<ul style="list-style-type: none">• Une part de déplacement à vélo importante notamment pour les personnels travaillant dans les collèges rennais• Peu d'usages de la trottinette identifiés

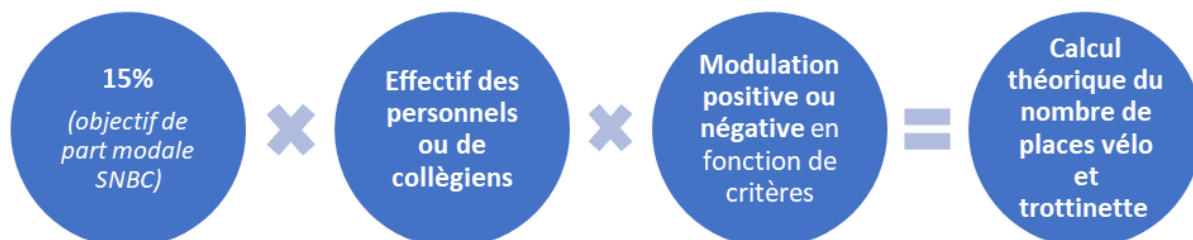
D. Un besoin de confort des stationnements des engins de déplacement personnel fortement exprimé

Pour les Collégiens	Pour les Personnels
<ul style="list-style-type: none">• Une forte demande de stationnement dans l'enceinte de l'établissement et doté d'attaches sécurisées• Une demande de stationnement abrité	<ul style="list-style-type: none">• Une demande en stationnement dans l'enceinte du collège, abrités et différenciés de ceux des élèves

Annexe 2
Description de la Stratégie de déploiement de stationnement des engins de déplacements personnels au sein des collèges publics

Méthode de dimensionnement théorique des équipements

Schéma du mode de calcul du nombre de place de stationnement



Détail de calcul du nombre de places de stationnement

Détail des éléments de calcul	Effectif pris en compte	Critères de modulation	Part de stationnements trottinette
Collégiens	Effectif théorique du collège	<ul style="list-style-type: none"> • Typologie de la commune • Part des élèves habitant à moins de 3 km • Utilisation de l'espace existant • Besoin formulé en entretien • Topographie du territoire • Offre cyclable actuelle et projetée 	<ul style="list-style-type: none"> • 50 % pour les collèges rennais et densément peuplés • 30 % pour les collèges de densité intermédiaire • 10 % pour les collèges situés dans une commune peu dense
Personnel	Effectif réel de personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Typologie de la commune • Utilisation de l'espace existant • Besoin formulé en entretien 	Pas de trottinettes